

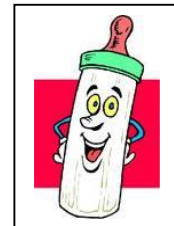
Matériel et Fournitures



Les parents s'engagent à fournir les couches conformément à la l'article L432 - 7 du code de l'action sociale et des familles.

Les parents fournissent également :

- * le sérum physiologique
- * lingettes ou équivalent
- * la crème de « change »
- * la crème solaire
- * les biberons + lait + eau en bouteille
- * la gigoteuse
- * un brumisateur d'eau en spray pour l'été



Les parents fournissent également les médicaments avec les ordonnances

Sandrine, Assistante Maternelle fournira à titre d'exemples (liste non exhaustive)

Le matériel

- * le lit
- * la poussette ou le landau
- * le transat
- * le maxi-cosy
- * la chaise haute
- * la table à langer
- * les sièges pour les automobiles stipulées dans l'assurance professionnelle
- * bavoirs...



Les activités

- * les jouets avec les piles
- * les livres, les puzzles....
- * les jeux de société
- * le matériel de bricolage (peinture, crayons, colle...)
- * les jeux pour l' extérieur (vélo, trottinette, ballons...)



